



Règlement du Triathlon Nature & Famille des Sables d'Olonne 2023

ARTICLE 1 : Toute inscription à une épreuve du Triathlon Nature&Famille des Sables d'Olonne suppose que le participant ait pris connaissance de ce règlement ainsi que celui de la Fédération Française de Triathlon. Le concurrent inscrit aux courses de format M, S, XS (en individuel ou en relais) et jeune accepte et respecte ce présent règlement ainsi que celui de la FFTRI.

ARTICLE 2 : LES INSCRIPTIONS

1. Les inscriptions doivent obligatoirement se faire en ligne, ainsi que le paiement des droits d'inscription et le paiement des pass-compétition pour les non-licencié(e)s.
2. Toute inscription sur place, le jour de l'épreuve sera possible, en fonction des places restantes disponibles et fera objet d'une majoration de prix :
 - Triathlon open M : 15€ de majoration.
 - Triathlon open distance S : 10€ de majoration.
 - Triathlon open distance XS : 5€ de majoration.
 - 2 euros majoration pour les inscriptions des courses jeunes sur place.

→ EN RELAIS

- Seul le non-licencié s'exonérera des frais du pass-compétition.
-

ARTICLE 3 : REMISE DES DOSSARDS

1. Lors de la remise des dossards (le 02/06/23 et le 03/06/23), chaque concurrent(e) devra remplir l'attestation sur l'honneur « retour de puce » qui fera acte d'émargement.
 2. Pour tout(e) licencié(e) FFTRI, le/la concurrent(e) devra présenter au retrait des dossards sa licence en cours de validité sous n'importe quel format ET une pièce d'identité avec sa photo (si demande des arbitres présents).
 3. Pour les non-licenciés, le concurrent doit présenter au moment du retrait de son dossard son certificat médical de non contre indication à la pratique du "triathlon en compétition" datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve ET un pièce d'identité avec sa photo (demande des arbitres possible).
 4. Pour les relais, la présence de tous les concurrents formant l'équipe est obligatoire au retrait des dossards. Ou, à défaut, la personne présente devra pouvoir fournir les documents demandés ci-dessus (licence ou certificat médical et pièce d'identité) pour chacune des membres du relais.
 5. Pour les étrangers titulaires d'une licence triathlon dont leur fédération est affiliée à l'ITU : la présentation de leur licence en cours de validité lors du retrait de dossard est obligatoire.
 6. Pour tous dossiers d'inscription incomplets le jour de l'épreuve, visible sur la plateforme d'inscription espace-compétition par l'indication « à régulariser », le compétiteur ne pourra pas prendre le départ et le dossard ne lui sera pas remis.
 7. Le retrait d'un ou plusieurs dossards par un tiers est possible à condition que ce dernier puisse fournir les documents demandés ci-dessus (licence ou certificat médical avec pièce d'identité, original ou copie). Cependant, tout(e) concurrent(e) n'ayant pas retiré lui/elle-même son dossard, devra venir se signaler le Jour-J au stand dossards afin que lui soit remis le bracelet lui donnant accès au parc à vélo.
 8. **Lieux de retrait dossard :**
 - Le vendredi 02 juin 2023 de 16h00 à 19h00 au magasin Decathlon Olonne-sur-Mer situé 32 Boulevard du Vendée Globe, 85340 Olonne-sur-Mer.
 - Le samedi 03 juin 2023 de 10h00 à 15h00 devant la magasin SUPER U Olonne-Sur-Mer situé 73 rue du 8 mai 1945 85340, Olonne-sur-Mer.
 - Le dimanche 04 juin 2023 sur le site de départ, jusqu'à 45 minutes (maximum) avant le départ de la course pour les personnes s'inscrivant sur place et les personnes inscrites en liste d'attente.
-

ARTICLE 4 : CONDITIONS GÉNÉRALES À TOUTES LES COURSES

→ PARC A VÉLO

1. L'accès des concurrent(e)s au parc à vélo ne sera possible que s'il/elle est en possession du bracelet fourni lors du retrait des dossards.
2. A l'intérieur du parc à vélo, aucun sac n'est autorisé, un espace consigne étant mis à disposition à l'extérieur du parc à vélo.
3. Ouverture du parc à vélo de 45min à 15min avant le départ de course.

→ CHRONOMÉTRAGE

1. Il sera effectué par un prestataire professionnel : espace-compétition.
2. Un bracelet puce sera fourni par l'organisateur. Ce bracelet sera porté à la cheville gauche du compétiteur.
3. Toute puce non remise à l'organisateur à l'arrivée sera facturée 15 €, d'autant plus que chaque concurrent(e) aura signé une attestation sur l'honneur sur laquelle est mentionné qu'il/elle s'engage à restituer cette puce.

→ NATATION

1. Pendant l'épreuve de natation, les concurrents doivent porter le bonnet de bain fourni par l'organisateur.
2. Pour des mesures de sécurité, la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16° et interdite si la température de l'eau est supérieure à 24°.
3. Les triathlètes féminines disposeront d'un départ différé par rapport aux triathlètes masculins.
4. Le bonnet de bain fourni devra être laissé dans le parc à vélo afin qu'il puisse être récupéré par l'organisation.

→ VÉLO

1. Port du casque obligatoire, homologué à coque dure, jugulaire attachée et ajustée à l'intérieur et à l'extérieur du parc à vélo, au départ et au retour à son emplacement (dans le parc à vélo). Circulation à pied dans le parc à vélo. Le parc à vélo est accessible uniquement aux concurrents, arbitres et à l'organisation.
2. Les triathlètes doivent respecter le code de la route.
3. Le dossard doit toujours être visible donc non plié, 1 seul dossard par concurrent ou par équipe. Si ceinture porte dossard : 3 points d'attache obligatoires ; 4 points d'attaches si fixation sur vêtement.
4. Le guidon devra obligatoirement être muni de ses deux bouchons/embouts.

→ COURSE A PIED

1. Aucun bracelet ou collier ne sera donné durant les boucles des différentes courses.

2. Un tapis de contrôle sera installé par le chronométreur afin de vérifier les passages obligatoires.

ARTICLE 5 : CONDITION GÉNÉRALES DES COURSES DISTANCE M, DISTANCE XS, DISTANCE S

→ TRIATHLON NATURE&FAMILLE DES SABLES D'OLONNE : DISTANCE M

1. Format de la course: 1.5 km / 40 km / 10 km.
 - La natation s'effectuera dans un seul plan d'eau de mer protégé par un barrage.
 - Le parcours vélo s'effectuera en 3 boucles.
 - La course à pied s'effectuera sur 2 boucles.
 - Il y aura 1 ravitaillement par boucle en course à pied.
 - Les barrières horaires se présentent en fonction de l'horaire du début de course. Sauf erreur technique indépendante de la volonté de l'organisateur, le triathlon distance M partira à 8h30.
 - **Le drafting est interdit** sur cette course, ce qui autorise l'usage de prolongateurs sur le vélo.
 - Toute sanction sera matérialisée par une pénalty-box (Cf. Réglementation générale FFTRI).

NDLR : **Le délai pour le triathlon M est de 3h30**, au delà, l'organisateur pourra déplacer le matériel des concurrents encore en course afin de laisser le parc à vélo disponible pour les courses suivantes, mais laissera le concurrent finir sa course.

→ TRIATHLON OPEN DISTANCE S

1. Format de la course: 750 m / 20 km / 5 km.
 - La natation s'effectuera dans un seul plan d'eau de mer protégé par un barrage.
 - Le parcours vélo s'effectuera en 2 boucles de 10 km.
 - Le parcours course à pied s'effectuera en 2 boucles de 2,5 km.
 - Le drafting est autorisé ce qui **interdit l'usage de prolongateurs sur le vélo**.
 - Les barrières horaires se présentent en fonction de l'horaire du début de course. Sauf erreur technique indépendante de la volonté de l'organisateur, le triathlon distance S partira à 13h30.

NDLR : **Le délai pour le triathlon S est de 2h30**, au delà, l'organisateur pourra déplacer le matériel des concurrents encore en course afin de laisser le parc à vélo disponible pour les courses suivantes mais laissera le concurrent finir sa course.

→ TRIATHLON OPEN DISTANCE XS

1. Format de la course : 400m / 8 km / 2 km.
 - La natation s'effectuera dans un seul plan d'eau de mer protégé par un barrage.
 - Le parcours vélo s'effectuera en 2 boucles.
 - La course à pied s'effectuera sur 1 boucle de 2 km.
 - Il y aura 1 ravitaillement par boucle en course à pied.
 - Le drafting est autorisé sur cette course.
 - Les barrières horaires se présentent en fonction de l'horaire du début de course. Sauf erreur technique indépendante de la volonté de l'organisateur, le triathlon distance XS débutera à 16H00.

→ COURSES EN RELAIS DISTANCE M, S, XS

- Les barrières horaires sont identiques à celles précédemment citées. Par contre, le triathlète relayeur doit être rentré dans l'aire de transition pour transmettre sa puce avant l'horaire défini sinon le relayeur suivant ne pourra pas effectuer son épreuve.

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS / ANNULATION

1. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.
2. Dans l'hypothèse d'annulation d'épreuve pour toute raison hors de contrôle de l'organisation, et en particulier, tout cas de force majeure, toute décision des autorités publiques, tout risque d'intempéries, **l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents et les frais d'inscription resteront acquis au TRIATHLON NATURE ET FAMILLE DES SABLES D'OLONNE. Les concurrents renoncent par avance à toute réclamation ou demande de remboursement.**
3. Pour toute annulation du concurrent, il n'y aura aucun remboursement possible.
 - Exception faite pour les demande d'annulation accompagnées d'un justificatif médical attestant d'une contre-indication à la pratique sportive pour cause de blessure ou de problème de santé. Tout(e) concurrent(e) dans ce cas précis pourra alors demander à être remboursé de son inscription jusqu'au 21 mai 2023, date officielle de fermeture des inscriptions. **Passé cette date, plus aucune réclamation ne sera entendue.**
4. Aucune cession de dossard ne sera tolérée.
5. Concernant les demandes de report à 2024, elles ne pourront en aucun cas être renouvelées pour une autre année. En ce sens, **tout(e) concurrent(e) ayant demandé un report à 2024 s'engage à n'établir aucune réclamation s'il/elle est en incapacité de participer à l'évènement de 2024, les frais d'inscription restant acquis à l'organisation.**

ARTICLE 7 : DATE LIMITES D'INSCRIPTION

- L'accès aux différentes inscriptions et modifications d'inscriptions sera possible jusqu'au dimanche 21 mai 2023.
- Passé le 21 mai 2023, seules les inscriptions le jour de l'épreuve seront possibles suivant le taux de remplissage de chaque course et sur majoration de tarif (précisé dans l'article 2).

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

- La signature de l'émargement d'inscription inclut la cession de vos droits à l'image à l'organisation et autorise la diffusion des photographies ou vidéos réalisées lors des courses du Triathlon Nature & Famille des Sables d'Olonne.

ARTICLE 10 : ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

- L'organisation des courses du Triathlon Nature&Famille des Sables d'Olonne est titulaire d'une "licence manifestation" établie par la F.F.TRI, à la qualité d'assuré sur le contrat Allianz. Elle bénéficie par conséquent de la garantie Responsabilité Civile de la Fédération Française de Triathlon.
 - L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité données par l'organisateur, les services de police ou gendarmerie, ou les arbitres de course.
 - **L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel, notamment dans le parc à vélo.**
-

ARTICLE 11 : RÉCOMPENSES

→ **Épreuve M :**

- Récompenses pour les 3 premiers au scratch (masculin et féminin).
- 1^{er} de chaque catégorie Master 1-2-3-4-5 (masculin et féminin).
- 1^{er} Junior (masculin et féminin).
- 1^{er} relais masculin, mixte, féminin.
- Dernière et dernier de la course en individuel.

→ **Épreuve XS :**

- Récompenses pour les 3 premiers au scratch (masculin et féminin).
- 3 premiers minimes (masculin et féminin).
- 1^{er} relai masculin, mixte, féminin.
- Dernière et dernier de la course en individuel.

→ **Épreuves jeunes :**

- Coupe pour les 3 premiers au scratch (masculin et féminin) et cadeau pour tous les autres.

→ **Épreuve S :**

- Récompenses pour les 3 premiers au scratch (masculin et féminin).
- 1^{er} Master (masculin et féminin).
- 3 premiers cadets (masculin et féminin).
- 3 premiers juniors (féminin et masculin).
- 1^{er} relai masculin, mixte, féminin.
- Dernière et dernier de la course en individuel.

NDLR : Récompenses non cumulables par épreuve.

Bonne course à tous...

